



Compte Rendu du Conseil Municipal Jeudi 8 Juillet 2021 à 18h30

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Jacqueline BOUIX, Rose-Marie BREUILLAUD, Magali BOURRAT, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD, Sophie ROUE
Messieurs Alexandre CUNHA, René HRYNIOW, Gilles PERRONNET

Absents excusés :

- Bernard JARDY pouvoir donné à Rose-Marie BREUILLAUD
- Pierrick URREA pouvoir donné à Gilles PERRONNET

Absent : David NARCE

Secrétaire : Gisèle MELONI

1 - Approbation du conseil municipal du 26 mai 2021

Ce point sera reporté au prochain conseil municipal.

2 - Rythmes scolaires 2021-2024

Le code de l'éducation fixe pour tous les élèves d'âge maternel et élémentaire l'organisation de la semaine scolaire : 24 heures d'enseignement par semaine réparties sur 9 demi-journées, soit 4.5 jours.

Sur la demande de la municipalité et en accord avec le conseil d'école, l'Inspecteur d'académie peut autoriser une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire.

Madame la directrice de l'école a effectué un sondage afin de poursuivre l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Ont déposé un coupon réponse les membres suivant du conseil d'école :

- 6 parents délégués
- 7 professeurs des écoles
- Résultat : 13 avis favorable

La semaine scolaire pour la rentrée 2021 se décompose comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	08h30 – 12h00	08h30 – 12h00	Pas d'école	08h30 – 12h00	08h30 – 12h00
Après-midi	14h00 – 16h30	14h00 – 16h30		14h00 – 16h30	14h00 – 16h30

3 – Appel à partenariat « Loire Connect »

Le Département de la Loire mène une politique numérique ambitieuse depuis 2005. Une politique de transition numérique doit être à même de répondre aux enjeux sociétaux, de développer une attractivité forte pour le territoire et d'acculturer l'ensemble des ligériens. Dans ce cadre, le Département a lancé un appel à partenariats « Loire Connect » ouvert à toutes les collectivités locales de la Loire.

Les projets devront concerner les thématiques suivantes :

- Projets permettant de « Simplifier le quotidien de chacun » et de rendre accessible les démarches en ligne pour les citoyens,
- Projets permettant de « Donner l'envie du numérique » et la possibilité à tous, y compris des plus fragiles, afin de développer les lieux et actions de médiation numérique,
- Projets innovants structurants permettant « D'être acteur de son territoire »

Le conseil municipal autorise la demande de subvention dans le cadre de « l'appel à projet ». Cette demande doit être déposée avec le 31 juillet 2021.

4 – Convention PAYFIT

Pour la mise en place de la cantine, la mairie doit organiser avec la Trésorerie les encaissements des repas. A cet effet, nous devons signer une convention pour gérer les paiements en ligne des recettes publiques. Les règlements doivent être effectués soit par carte bancaire ou par prélèvement unique. Le coût des développements, de mise en œuvre et de fonctionnement sont pris en charge par la DGFIP. La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre partie sans préavis.

5 – Prêt maison

L'acquisition de la maison mitoyenne à l'école a eu lieu en 2019 pour une valeur de 153 000 €. Un prêt « in fine » a été conclu avec le Crédit Agricole pour une durée de 2 ans et doit être remboursé le 10/08/2021. Nous avons réglé 1 439 € d'intérêts financiers. Le Crédit Agricole nous propose :

- Prêt à court terme
- Durée 24 mois
- Taux 0.70 % fixe

Cette proposition nous permet d'avancer sur notre projet afin d'intégrer ce montant dans l'enveloppe globale de la « Réorganisation scolaire ».

6 – Mouvement du personnel

La secrétaire a demandé une mise en disponibilité de 1 an à compter du 1^{er} août 2021. Une annonce a été déposée sur le site « emploi territorial » :

- Motif : accroissement temporaire d'activité
- Durée : 6 mois - 28 heures par semaine
- A partir du 23 août 2021

7 – Avenant à la convention ADS (Application du Droit des Sols)

La convention d'adhésion au service commun « Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (ADS) a été signée le 5 août 2019 avec Loire Forez.

Nous devons signer en 2021 un avenant statuant sur l'augmentation du tarif de l'unité d'œuvre de 2.5 %, soit :

Coût de l'unité d'œuvre en 2019	138.00 €
Coût de l'unité d'œuvre en 2020	141.50 €
Coût de l'unité d'œuvre en 2021	145.00 €

Le coût réel de l'unité d'œuvre en 2019 s'élevait à 161 €.

A cet avenant est associé un tableau pour calculer les unités d'œuvre (UO), par exemple :

Permis de construire (PC)	1 UO
Certificat d'Urbanisme (CU)	0.4 UO
Déclaration Préalable (DP)	0.7 UO

8 – Enveloppe de voirie

Un tableau est donné pour une analyse sur la durée du mandat

- Les travaux d'enfouissement de l'éclairage public sont prévus Rue du Bourg en Haut
Montant de la participation communale : 3 310 €.

A partir du 1^{er} janvier 2022, les places ne seront plus gérées par Loire Forez Agglo. Concernant la Place du Lavoir, nous ne réaliserons que la première phase pour un montant de 66 500 €. Un fond de concours de 25 000 € sera demandé à Loire Forez Agglo afin de solder cette phase sur 2021.

9 – Décision modificative

Ecole Numérique :

En juin 2020 nous avons monté un dossier afin d'obtenir une subvention de l'Education Nationale pour renouveler l'école numérique acquise en 2010.

Le prestataire a réactualisé le devis en juin 2021. Les ordinateurs et tablettes n'ont plus les mêmes caractéristiques. De plus, sur le devis initial était estimé des vidéoprojecteurs. En définitif, seront installés des écrans numériques.

En conséquence, il en résulte une augmentation de 2 570 €.

Nous proposons au conseil l'écriture suivante :

Compte 2183	+ 2 570 €
Compte 61521	-2 570 €

Logiciel cantine :

Le coût du portail famille et paramétrage des outils de paiement s'élève à : 4 530 €

La maintenance annuelle s'élève à 1 133 €.

Nous proposons au conseil l'écriture suivante :

Compte 2183	+ 4 530 €
Compte 6156	+ 1 133 €
Compte 61521	-5 663 €

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

10 – Augmentation du tarif « Famille » Léo Lagrange

Dans le marché signé en 2019 avec Léo Lagrange, Il est mentionné que :

« La participation des familles est fixée par le conseil municipal, et sera susceptible d'évolution par délibération. »

Le conseil accepte l'augmentation de 2% de la participation famille au 1^{er} septembre 2021.

Cette décision est prise à l'unanimité.

La séance est levée à 20heures

Prochaine réunion du conseil : Lundi 6 septembre 2021 à 18h30